



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 8502

Texte de la question

M. André Santini appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des femmes de plus de cinquante ans. Dix millions de femmes en France ont aujourd'hui plus de cinquante ans. Près d'un tiers d'entre elles sont traitées hormonalement pour les problèmes liés à la ménopause. Aux Etats-Unis, certains de ces traitements sont tenus pour responsables d'une augmentation du nombre d'infarctus, d'embolies pulmonaires et de cancers du sein, comme l'a montré l'enquête de la Women Health Initiative menée par le ministère américain de la santé auprès de seize mille patientes. A ce jour, aucune étude française ou européenne n'a été menée pour mesurer l'impact des traitements administrés dans notre pays. S'agissant d'un problème de santé publique il souhaiterait connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

L'étude réalisée aux Etats-Unis par le Women's Health Initiative Investigators a porté sur le traitement des femmes ménopausées par traitement hormonal substitutif (THS), destiné à atténuer les troubles associés à la ménopause (bouffées de chaleur, sécheresse vaginale) et à prévenir la perte osseuse (ostéoporose). Cette étude a objectivé, dans le contexte américain, des risques accrus de survenue de pathologie coronarienne et de cancer du sein. En revanche, les cas de cancer du côlon et de fracture de hanche ont été, dans la population de l'étude, moins nombreux chez les patientes traitées par THS que chez les femmes non traitées. La validité de ces résultats doit être évaluée dans le contexte français. En effet, la population dont sont issues les observations de cette étude n'est pas représentative de la population traitée en France et l'association oestroprogestative utilisée, habituelle outre-Atlantique, est peu prescrite en France. A la demande de la direction générale de la santé, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) a réuni un groupe d'experts afin d'envisager, à partir d'une revue des données cliniques et épidémiologiques disponibles, les recommandations sur le bon usage des THS. Les résultats de ces travaux ont été diffusés aux médecins généralistes et aux gynécologues, et figurent sur le site Internet de cette Agence. Les bénéfices des THS à court terme ne sont pas actuellement remis en cause par la communauté scientifique. Un THS peut être instauré en présence de troubles climatériques, si la patiente le souhaite, à la dose minimale efficace et ce tant que durent les symptômes. En prévention de l'ostéoporose, le THS garde son intérêt lorsque des facteurs de risque de l'ostéoporose sont identifiés. Des études à grande échelle de qualité et de puissance comparables à celles de l'étude américaine, permettant d'évaluer le risque cancérigène des médicaments, ne peuvent être envisagées que dans un cadre européen, et le ministère de la santé français oeuvre auprès des instances communautaires pour en encourager l'initiative. Différentes pistes sont actuellement étudiées, notamment l'utilisation de différentes cohortes nationales et européennes. Par ailleurs, l'Académie de médecine a engagé une réflexion sur les études à envisager en France.

Données clés

Auteur : [M. André Santini](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8502

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 mai 2003

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4779

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3721